

Membres	7
Présent(s)	5
Audio/visioconférence	1
Représenté(s)	0
Quorum	5

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2024

- Présents au siège : Monsieur Salah KOUSSA (Président du Conseil d'administration), Madame Chahrazad ALLAM, Monsieur Antoine BREINING, Madame Suzanne BROLLY, Monsieur Bernard MATTER
- Présente en visio : Madame Anne BOUCARD
- Excusée : Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND
- Assistaient en outre : Monsieur Julien MATTEI (Directeur général / secrétaire de séance), Monsieur Jean-Baptiste MALINGRE (Secrétaire général), Monsieur Vincent SCHAAF (Directeur du Pôle Patrimoine et Développement), Madame Hélène THOUVIOT (Directrice du Développement et de l'Investissement), Madame Elise DIETRICH (Directrice de l'Innovation et de la Qualité) et Madame Laura SCHELLINGER (Assistante de Direction)

Le Bureau,
Vu le rapport du Directeur général,
Vu l'avis de France Domaine du 21 novembre 2024,
Délibère :

B/2024/062 : Hœnheim - route de Brumath : Acquisition de 15 logements en VEFA. Autorisation d'acquisition

Il est décidé :

1. D'autoriser l'acquisition auprès du promoteur Jabo Promotion, ou toute autre société qui s'y substituerait par une vente en l'état futur d'achèvement, d'un bien constitué de 15 logements et 16 places de stationnement, Route de Brumath à Hœnheim, pour un prix d'acquisition total de 2 756 498,94 € HT, qui se décompose comme suit :

- Pour les logements en PLAI y compris 6 places de stationnement :
329,64 m² SHAB x 2 496 € HT (PLAI Séniors), soit 822 781,444 € HT (TVA 5,5 %)
- Pour les logements en PLI y compris 10 places de stationnement :
594,99 m² SHAB x 3 250 € HT, soit 1 933 717,50 € HT (TVA 10 %)

Les études étant en cours, sur une base de 924,63 m² habitables, il est considéré comme acceptable une tolérance de +/- 5 % d'évolution de cette surface et d'adapter le prix en conséquence.

2. D'autoriser l'établissement de l'acte de vente définitif,
3. D'autoriser la prise en charge des frais inhérents à cette démarche dont les honoraires du notaire,
4. D'autoriser l'échelonnement du paiement du bien en fonction de l'avancement du chantier,
5. D'autoriser Monsieur le Directeur général à signer tout acte afférent

Madame Anne BOUCARD se déclare administratrice intéressée et participe au vote.

Ce point de l'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

Le Directeur général,
Julien MATTEI
Pour extrait conforme